

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision du 13 juin 2019 portant réforme du règlement intérieur national (RIN) de la profession d'avocat

NOR : JUSC1917128S

Le Conseil national des barreaux,

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 38-1 ;

Vu la décision du Conseil national des barreaux du 12 juillet 2007 modifiée portant adoption du règlement intérieur national (RIN) de la profession d'avocat,

Décide :

Art. 1^{er}. – Le règlement intérieur national de la profession d'avocat susvisé est modifié conformément à l'article 2 de la présente décision.

Art. 2. – L'article 1.3 « Respect et interprétation des règles » est ainsi modifié :

Au troisième alinéa, après les termes : « de loyauté, » sont ajoutés les termes : « d'égalité et de non-discrimination, ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 juin 2019.

Pour le Conseil national des barreaux :

La présidente,
C. FÉRAL-SCHUHL